

Décision

Générale

colonial

Décision n° 146 6 février 1963

n° 146 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 février 1963

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cent soixante sept mille six cent huit francs Djibouti (167.608 F.D.) est accordée à M. Omar Cavalier Waiss, victime d'un accident du travail survenu le 7 décembre 1962. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1962,

chapitre 1, article 2, paragraphe2.